



FICHE TECHNIQUE & HOSPITALITÉ

Alain Choquette
La mémoire du temps

Contact

Directeur technique :

Marc Giroux

514-378-9895

mgiroux29@gmail.com

Producteur – Entourage Spectacle

514-766-9993

Le Diffuseur s'engage à respecter le devis technique faisant partie intégrante du contrat intervenu entre le Diffuseur et le Producteur. Dans l'éventualité où vous ne pourriez répondre à certaines de ces demandes, nous vous demandons de contacter le Directeur technique dans les plus brefs délais. Les dispositions des présentes font partie intégrante de l'Entente relative à la présentation d'un spectacle auquel la présente fiche est jointe.

1. Finance/paiement

Tout paiement devra être effectué en fonction du contrat signé entre le Producteur et le Diffuseur. Le chèque devra être remis à **Marc Giroux, Directeur de tournée**, le soir (ou la journée) de l'événement et ce, avant le spectacle ou à l'entracte, dépendamment du contrat signé entre le Producteur et le Diffuseur.

2. Conditions de la performance

a. Durée de la performance. La performance de l'Artiste durera approximativement, 1h40, sans entracte, relativement au contrat.

b. Besoins spécifiques.

- i. Le Diffuseur devra fournir le personnel d'accueil nécessaire à la distribution d'enveloppe fait de papier recyclé à chaque personne du public en entrée de salle (besoin pour un numéro interactif).
- ii. Le Diffuseur devra prévoir le ramassage (nettoyage) et le recyclage des enveloppes et leur contenu après la performance.
- iii. Le Diffuseur devra prévoir un accès direct entre le lobby/foyer et la scène. (besoin pour un numéro)

c. Approbations. Le Producteur devra pouvoir approuver l'emplacement de tout l'équipement, l'éclairage, le temps de la performance ainsi que tous les autres éléments.

d. Interdiction de reproduction de la performance.

- i. Le Diffuseur n'autorisera ou ne permettra aucun enregistrement, « broadcast » ou toute autre reproduction, audio et/ou visuelle de l'engagement. Il ne devrait pas y avoir de caméra, télévision, vidéo ou autres types de caméra ou équipement d'enregistrement, à l'exception de ceux autorisés par écrit par le Producteur ou le Directeur de tournée. Il ne devra, dans aucun cas, y avoir des flashes de photographie durant le spectacle.
- ii. Le Producteur se réserve le droit exclusif d'enregistrer la performance ou une partie de la performance de l'Artiste, que ce soit au niveau audio et / ou visuel.

e. Sécurité.

- i. Lors d'un spectacle, le Diffuseur devra fournir et payer un personnel de sécurité expérimenté afin d'assurer la sécurité du Producteur, de l'Artiste ainsi que du personnel du Producteur et de l'Artiste
- ii. Seul le personnel technique travaillant sur l'événement sera autorisé dans l'environnement de la scène. Le personnel de sécurité devra s'assurer que toute personne non-autorisée ne se présente pas sur la scène et devra prévenir les spectateurs de ne pas monter sur la scène et de ne pas défaire l'équipement du Producteur.
- iii. L'arrière-scène devra être séparée du public par des portes, clôtures, barrières ou tout autre moyen afin d'assurer la sécurité du Producteur, de l'Artiste, de leur personnel ainsi que de l'équipement. Il n'y aura pas d'invités en arrière-scène, à l'exception de ceux autorisés par le Producteur et le Directeur de tournée.
- iv. Les loges devront détenir des portes pouvant se verrouiller à l'aide de clefs remises au Directeur de tournée. La sécurité devra empêcher toute personne non autorisée d'entrer dans l'environnement des loges. La sécurité devra être en place à l'arrivée du personnel du Producteur et ce, jusqu'à la fin du spectacle lorsque tout le personnel du Producteur et l'Artiste aura quitté les lieux.

- v. Si l'équipement du Producteur doit demeurer sur place durant la nuit, un minimum de sécurité sera requis pour la surveillance de cet équipement.
- vi. Le Diffuseur s'engage à fournir des tapis de protection suffisants pour l'accès à la scène, l'arrière-scène et les coulisses sécuritaires pour l'Artiste, les techniciens et le public. Le Diffuseur s'engage à fournir des installations électriques conformes aux lois en vigueur dans la province et avec une variation de voltage maximale de 10V.

3. Équipement technique :

Si le Diffuseur est responsable de fournir les équipements de sonorisation et d'éclairage inscrits sur les listes ci-jointes, toute substitution et/ou soustraction d'équipement ou de besoin demandé doit être approuvée par écrit par :

Directeur technique et de tournée : Marc Giroux – 514-378-9895 – mjgiroux29@gmail.com

4. Déchargement :

Le Diffuseur s'engage à fournir un emplacement de déchargement et stationnement pouvant accueillir une semi-remorque d'une longueur de 32 pieds avant le tracteur. En l'absence d'un quai de déchargement, un espace correspondant à minimum 50 pieds linéaires avec une largeur de 12 pieds devra être réservé pour assurer le déchargement des équipements.

5. Dimensions et équipements de la scène :

Une scène d'au moins vingt-huit (28) pieds de large par vingt (20) pieds de profond par trois (3) pieds de hauteur. Cette scène doit être à niveau et sans dénivellation et munie de deux (2) escaliers, un à jardin et un à cour, ou d'un escalier central. Ces dimensions ne comprennent pas les ailes de son ni les coulisses. Un passage de trois (3) pieds doit être disponible de jardin à cour. La scène doit être équipée d'un rideau de fond noir, et d'un minimum de 3 paires de pendillons noirs. Un dégagement minimum de quinze pieds (15), sous le grid ou les herses, est nécessaire à l'installation du décor.

6. Besoins électriques :

- 100 ampères pour l'éclairage
- 2 15 ampère un avant scène jardin et un avant scène cour
- 1 15 ampère à cour pour la régie vidéo

7. Communications :

Un système de communication Clear-com, pour communiquer de la régie de face vers les techniciens sur scène est nécessaire. La production fournit son système (voir dans la liste de son).

8. Emplacement des consoles :

Les consoles de son et d'éclairage seront situées au milieu de la salle à environ soixante (60) pieds du bord de la scène dans un espace minimal de douze (12) pieds de large par huit (8) pieds de profond, clôturé et surélevé, s'il y a nécessité. Un emplacement de huit (8) pieds par huit (8) pieds est nécessaire côté cour pour y installer la régie vidéo et l'équipement de son.

9. Informations, plans et dimensions :

Le Diffuseur s'engage à fournir au directeur technique/tournée, les coordonnées du fournisseur du son et d'éclairage, ainsi que les plans, dimensions et informations existantes des lieux et d'équipements (fiche technique), ainsi que des possibilités d'accrochages. Ces informations devront être envoyées au moins trois (3) semaines avant la date du spectacle.

10. Ignifugation

Certain des éléments sur scène rattachés au spectacle sont incombustibles (acier, aluminium). Le seul matériel combustible est le bois des décors. Ce bois a été traité avec une peinture résistante au feu, selon les normes.

11. Personnel :

Le Diffuseur doit fournir :

- 1 directeur technique
- 7 techniciens :
 - o Montage : 1 chef de son, 1 chef électrique, 2 techniciens électriques, 1 chef machiniste et 2 machinistes/Vidéo.
 - o Show call : 1 machiniste plateau (vêtu de noir en pantalon pas de short)

Ces employés doivent être compétents. Ils doivent aussi être disponibles pour aider au chargement et déchargement des camions d'équipements. Ils devront être présents dès l'arrivée de l'équipe technique et se tenir à la disposition du directeur technique du Producteur pour le montage, le spectacle, le démontage et le chargement de tous les équipements.

12. Horaire

L'arrivée de l'équipe de tournée est normalement à 10H00.

(Toujours à confirmer avec le directeur technique)

L'horaire de la journée est sous l'entière responsabilité du directeur technique du Producteur. Il est le seul qui puisse prendre des décisions face à un changement éventuel. Il est entendu que les équipements de son et d'éclairage doivent être installés et fonctionnels avant l'arrivée de l'équipe technique du Producteur pour se faire le directeur technique du Producteur fera suivre au directeur technique du Diffuseur les informations nécessaires pour le pré accrochage des éclairages ainsi que le positionnement des équipements de son si nécessaire.

13. Hospitalité

Deux à trois (2 à 3) loges privées : pour l'Artiste et les techniciens (pour accommoder 5 personnes). Ces loges devront être propres, bien éclairées, chauffées ou climatisées. Elles devront également contenir un miroir, du mobilier confortable pour 5 personnes, 7 serviettes blanches propres et un réfrigérateur (ou une glacière). Ces loges doivent être à proximité de toilettes privées munies de savon, de papier hygiénique et de serviettes propres. L'accès à la loge est strictement réservé au Producteur et à son équipe avant, pendant, et après le spectacle. Le Diffuseur verra à limiter l'accès à la loge ainsi que d'assurer la sécurité de L'Artiste du Producteur avant, pendant et après le spectacle et cela tant qu'il y aura du public dans la salle. Le Diffuseur devra remettre la clé de la loge au directeur de tournée/technique dès son arrivée.

Le Diffuseur devra fournir en quantité suffisante pour 7 personnes et ce, dès l'arrivée de l'équipe du Producteur :

- 24 bouteilles d'eau de source 500 ml (Eska, Naya ou Evian)
- 8 Boissons gazeuses varié (coke, 7up, etc.)
- 12 Eau pétillante (eska si possible)
- 6 jus de fruits variés
- Café Lait, Sucre...
- Crudités avec trempette, chips, fruits
- Petites sandwich (jambon, poulet et œuf)
- 1 bouteille de vin (loge de l'Artiste)
- 12 bières (à la fin du spectacle)
- 6 Serviettes à mains blanche de préférence
- Verres, ustensiles, serviettes de table etc...

Autres besoins spécifiques : Fer et planche à repasser ou défroisseur vapeur.

14. Clauses de produits dérivés :

Le Diffuseur permet au Producteur et à ses représentants de vendre selon les termes du contrat : **Ne s'applique pas.**

15. Entrevues :

Pour les demandes d'entrevues :

Kristina Bernard

514.766.9993 poste 234

kristina@groupe-entourage.com

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Fourni par le Diffuseur :

SONORISATION

Le système de son doit être approuvé par le Directeur technique de la tournée et doit être adéquat à la salle.

- Deux haut-parleurs en side-fill sur scène
- Un système d'intercom fonctionnelle (sera combiner à notre système Telex BR-82N)
- Message maison en format USB **pas de CD**

ÉCLAIRAGE *

FOH

- 14 Découpes FOH

Scène

- 6 Leko 50 degrés (peux être des variables 25/50)
- 8 Fresnel 2k
- **Un minimum de 28 Gradateurs nécessaires** pour alimenter l'éclairage ci-haut mentionné en plus des éléments fournis par le Producteur et un 100 ampères pour l'éclairage incluant le matériel de la tournée
- Tout le filage nécessaire au bon fonctionnement du système d'éclairage.

* Voir les plans d'accrochage d'éclairage en annexe

VIDÉO

- Projection, si la salle possède des écrans déjà installés de part et d'autre de la scène nous aimerions y diffuser le découpage caméra du spectacle. Sinon nous avons notre propre système.

DIVERS/HABILLAGE

- Un escalier central ou deux escaliers à égale distance de chaque côté de l'avant-scène
- De 4 à 6 lumières de coulisses
- 2 tables en coulisses à cour et 1 table à jardin.
- 1 table cocktail pour le lobby/foyer de la salle
- 4 paires de pendrillons
- 5 frises

Fourni par le Producteur :

SONORISATION

- 1 console LS-9
- 2 Ordinateurs Mac-mini
- 2 Lavalier + receiver Shure
- 1 micros Bâton SM 58 UR4D + Receiver
- 1 Système de communication sans fil Telex TR-82 N

ÉCLAIRAGE

- 1 console Grand MA2 light
- 14 Ayrton Mistral
- 4 Robin led wash 300
- 4 Sixbar 1000
- 6 lumières style sentinelle de scène
- Petit coffre de bois
- 1 Tableau électrique 125A

VIDÉO

- 1 Aiguilleur vidéo Panasonic HS-50
- 2 Moniteurs TV 65"
- 1 Caméra épaupe Sans fil Canon 305
- 1 caméra robot AW-130 avec contrôleur
- 1 Projecteurs 14k HD Christie Serie M
- 1 Arkaos

SCÉNOGRAPHIE**

- 13 panneaux de bois 15' en deux sections
- Railles pour accrocher les panneaux de bois
- Plusieurs article de magie précision sur demande
- Éléments pour un habillage dans le lobby/foyer de la salle.

*** Voir plan d'implantation de la scénographie en annexe*

Le Diffuseur consent à aviser **MARC GIROUX** ou **CHRISTIAN GIGUÈRE** si tous et/ou certains éléments de la fiche technique ne pouvaient être rencontrés, et ce avant la signature du contrat.

INFORMATION : Christian Giguère : 514.766.9993 poste 202

Diffuseur: _____ Producteur: _____
Date: _____ Date: _____